



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

63 Rue Anatole France – 69100 VILLEURBANNE

Tél. : 04 78 52 22 22

E-mail Xavier Majorel : [daf@ffboules.fr](mailto:daf@ffboules.fr)

E-mail Commission féminine : [feminine@ffboules.fr](mailto:feminine@ffboules.fr)

[www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr)

## LIGUE SPORT BOULES F1 Cahier des Charges

# SAISON 2025-2026

## La Ligue Sport Boules F1

### 1) Préparation de la compétition

Pour s'assurer du succès de la Ligue Sport Boules F1, il est essentiel de maîtriser la situation dans son ensemble. Cette réussite repose essentiellement sur la planification détaillée, il s'agit de penser au moindre détail et de tout mettre en œuvre afin que les mille et un imprévus pouvant survenir lors de cet événement d'envergure puissent être réglés très rapidement.

C'est précisément le rôle que développe la logistique qui apparaît comme fondamentale pour le bon déroulement de la manifestation.

Ainsi, la logistique vise essentiellement à envisager et à examiner tous les aspects avec le plus grand soin : l'hébergement, la restauration, le transport, tout le matériel nécessaire, la signalisation, l'accueil, l'inscription, les services techniques et l'audiovisuel, l'informatique et les télécommunications, la sécurité, l'entretien, etc.

Tout est fait pour que tous les acteurs de l'évènement puissent bénéficier des services et du matériel adaptés à leurs besoins.

En un mot, la logistique mise sur la qualité totale afin de faire de cette Ligue Sport Boules F1 un succès sur toute la ligne.

La promotion de la manifestation doit être assurée par l'organisateur auprès de :

- la Municipalité où se déroule l'étape,
- de la communauté de Communes ou d'agglomération,
- du Conseil départemental,
- du Conseil Régional,
- de la DRJSCS, de la DDJSCS, du CROS, du CDOS,
- des partenaires privés,
- des médias de presse.

### 2) Organisation d'une étape

La Ligue Sport Boules F1 se dispute en double.

Il est souhaité qu'en égard aux aléas climatiques de la période au cours de laquelle les étapes de la Ligue Sport Boules F1 sont disputées, la mise à disposition d'un boulodrome couvert de 8 jeux soit assurée.

Néanmoins, il ne s'agit pas là d'une obligation en septembre octobre et à partir d'avril, à condition qu'une structure couverte de repli soit assurée en cas d'intempéries importantes.

#### *a) Représentativité*

La volonté fédérale, à travers la Ligue Sport Boules F1, est de promouvoir notre discipline pratiquée par les féminines. Aussi il en découle la nécessité de savoir accueillir, non seulement les participantes, mais également les spectateurs et les médias.

#### *b) Qualité de la structure à fournir*

Il sera important d'assurer le nettoyage complet du site : gradins propres, allées balayées, toilettes nettes et approvisionnées. De plus, il conviendra de s'assurer que toutes les normes de sécurité d'accueil des spectateurs soient toutes remplies (par exemple : mise à disposition d'extincteurs, portes de secours ouvertes et non entravées). Une partie du parking sera réservée aux véhicules des joueuses, des officiels et des médias.

En cas d'utilisation de jeux extérieurs toutes mesures devront être prises pour assurer la sécurité des spectateurs.

#### *c) Utilisation de l'espace et réglementation*

Il s'agira de mettre à disposition suffisamment de lieux pour se restaurer. Ils devront servir les boissons autorisées par la législation en vigueur sur le site. De plus, il faudra prévoir des espaces d'installation pour la sonorisation, la remise de récompenses, ainsi que pour certains exposants potentiels. Il conviendra également de prévoir tous les

branchements électriques nécessaires à l'informatique et au matériel pour les différents médias (télévision, radio, presse ...). Tous les stands devront détenir un certificat de conformité.

#### *d) Accueil*

Il est obligatoire de disposer sur le site d'installations sanitaires conformes au Règlement Sanitaire Départemental. Le boulodrome couvert devra avoir reçu l'aval du représentant de la fédération chargé de l'organisation.

#### *e) Visite de la FFBSB*

Concernant l'implantation des jeux et la mise en place des banderoles sur le site, une fiche technique sera préalablement établie, en commun accord, lors de la visite de la délégation F.F.S.B. Chaque sponsor installera ses propres banderoles à l'endroit convenu préalablement avec l'organisateur

#### *f) Coût*

L'organisateur s'engage à verser à la FFBSB un droit d'organisation fixé par le Comité Directeur de la Fédération (920 €). Il est dû à la signature de la convention. Une convention sera signée par la FFBSB avec l'organisateur 3 mois avant la compétition, dans toute la mesure du possible. Celle-ci sera visée et cautionnée par le CBD du lieu concerné.

#### *g) Billetterie spectateurs*

Les limites maximales de la tarification, convenues par la FFBSB, seront de : 5 € la journée. Il sera accordé une gratuité pour les femmes, les enfants de moins de 14 ans, les catégories jeunes, sur présentation de la licence et les officiels (personnes munies d'une carte bleue, blanc, rouge FFBSB). La recette reviendra en totalité à l'organisation. Les sponsors de la FFBSB seront invités par celle-ci.

#### *h) Régulation de sponsors*

Afin de ne pas créer d'interférences entre les annonceurs fédéraux et ceux des hôtes, la FFBSB se garde un droit de préemption sur les emplacements des annonceurs. Il s'agira de trancher lors de la visite de la délégation.

#### *i) Hébergement, restauration*

Le Vice-président, responsable de la Ligue Sport Boules F1, vérifiera que les équipes ont été informées en temps et en heure sur les possibilités d'hébergement et de restauration de la région. Il en sera de même pour les restaurants, sauf si le repas est pris en commun. Dans ce cas, le traiteur sera choisi par les soins de l'organisateur, un coût de repas entre **15 et 18 euros par joueuse est recommandé**. L'organisateur réservera les hôtels pour l'arbitre, le délégué et les officiels de la FFBSB qui auront été désignés (au maximum 2 dont le Vice-président responsable de la Ligue Sport Boules F1) dans le respect du barème fédéral (75 euros petit-déjeuner inclus), tout dépassement restant à la charge de l'organisateur.

#### *j) Affiches*

La FFBSB réalise les affiches de l'évènement en partenariat avec l'organisateur qui transmettra ses informations dans un délai de 2 mois avant la date prévue de la manifestation (sous forme de fichier informatique par e-mail). Vous seront expédiés, 50 exemplaires d'affiches au format A3 en couleur.

#### *k) Programmes*

La FFBSB réalise un programme de l'évènement conjointement avec l'organisateur qui réunira les informations des différentes collectivités (édito et photos en haute définition) qui sponsorisent la manifestation. Ces informations doivent être transmises dans le mois précédant la manifestation (sous forme de fichier informatique par e-mail) 30 exemplaires seront remis la semaine précédant la compétition. Les organisateurs qui souhaiteraient des programmes supplémentaires devront en supporter le coût.

#### *l) Direction technique*

L'arbitre et le délégué seront missionnés par la F.F.S.B.  
Le déroulement de la compétition est fixé par la FFBSB

Sauf cas particuliers (Bellecour – Lyon notamment), le déroulement sera :  
Sur 1 journée

16 doubles (4 groupes de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h30 – 10h00
2 <sup>ème</sup> partie	10h30 – 12h00
3 <sup>ème</sup> partie	14h00 – 15h30
½ finale + parties de classement	16h00 – 17h30
Finale	18h00-19h30

Les étapes pour lesquelles une organisation différente serait acceptée feront l'objet d'une instruction.

m) Sources de revenus d'une étape de Ligue Sport Boules F1 pour l'accueillant

Les sources principales de revenus peuvent être mises en évidence :

- la buvette,
- les entrées spectateurs,
- la tombola,
- les subventions des Collectivités Territoriales,
- les sponsors locaux,
- Etc...

### 3) Déclaration des équipes Première Division (en début de saison)

#### 1. Composition

Elle comporte 16 équipes :

- 13 équipes issues du classement national F1 de la saison sportive précédente ;
- 3 équipes issues du classement national F2 de la saison sportive précédente.

Deux équipes maximum déclarées et acceptées par AS, excepté si la ou les équipes qui monte(nt) appartienne(nt) déjà à cette AS.

#### 2. Déclaration des équipes (en début de saison)

Les équipes sont composées de 2 ou 3 joueuses.

Pour compléter une équipe on peut intégrer des joueuses de division inférieure qui seront classées 1<sup>ère</sup> division.

Les équipes sont reconnues par 2 critères :

- Le nom de l'AS
- Le nom du chef d'équipe.

Chaque double a un code d'identification débutant par LF1.

Au moins 1 joueuse de l'ancienne équipe déclarée, devra être inscrite dans la nouvelle équipe.

Une F1 qui ne figure plus dans une équipe F1 la saison suivante reçoit automatiquement une licence F2.

#### 3. Montées - Descentes

Les 14 premières équipes issues du classement spécifique 1<sup>ère</sup> division Féminine (prise en compte de tous les résultats) à la fin de la saison se maintiennent obligatoirement en F1.

Les 2 premières équipes issues du classement F2 accèdent à la 1<sup>ère</sup> division.

Les 2 dernières équipes du classement final de la Ligue Sport Boules F1 descendent en ligue F2, la 16<sup>ème</sup> ne pourra pas bénéficier d'un repêchage.

En cas de refus de maintien ou d'accession d'une équipe, les joueuses qui la constituaient se verront attribuer une licence rouge en traditionnel pour la saison suivante et seront maintenues en F2 en saison N+2.

La ou les équipes appelées pour le remplacement seront, dans l'ordre, les mieux placées au classement :

+ si désistement d'une équipe se maintenant en F1 : repêchage de l'équipe classée 15<sup>ème</sup>. Si une autre équipe de F1 qui devait se maintenir ne repart pas, la 3<sup>ème</sup> équipe du classement de F2 est repêchée et ainsi de suite.

+ Équipe classée 3<sup>ème</sup> si désistement d'une équipe F2 ou suivante...

Les déclarations d'équipes pour la saison suivante doivent être saisies dans «BOULY » pour le 31 juillet.

Au 31 juillet, la FFBS valide les 16 équipes constituées et leur numéro d'identification. Les joueuses sont classées 1<sup>ère</sup> division et leurs licences peuvent alors être éditées.

#### 4) Composition des équipes

Les compétitions se déroulent avec 2 ou 3 joueuses possibles pour les doubles.

Les équipes constituées d'une AS ne peuvent pas interchanger leurs joueuses.

Pour toutes les compétitions Nat (CND et CDF D) une joueuse d'une AS peut servir de complément dans n'importe quelle équipe de cette même AS.

##### En double F :

POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX DOUBLES				
Equipe de base	Dépôt des licences		Joueuses présents	
	Equipe de base	Comp-lément	Equipe de base	Comp-lément
3 joueuses	3		2 ou 3	
	2		2	
	2	1	2	
	2	1	1 ou 2	1
	1	1	1	1
2 joueuses	2			
	2	1	2	
	2	1	1 ou 2	1
	1	1	1	1

1  
1

**OBLIGATOIREMENT**  
1 licence de l'équipe identifiée ou déclarée doit être déposée

Toutes les équipes déclarées ou identifiées à 2 ou à 3 peuvent jouer à 3

Les joueuses déclarées ne peuvent pas jouer avec 1 autre équipe déclarée.

#### OBLIGATOIREMENT

1 licence de l'équipe de base doit être déposée.

Toutes les équipes déclarées à 2 ou 3 peuvent jouer à 3.

Toutes les équipes doivent avoir obligatoirement participé à la totalité du Championnat.

En cas de force majeure :

- Une équipe déclarée à 2 joueuses aura la possibilité une fois par an de recourir à une joueuse remplaçante (non déclarée dans une autre équipe nationale) sur le plan du comité sportif ou du PADB ou de la ligue (hors AURA).

Toutefois il ne sera pas possible de modifier la déclaration d'équipe initiale.

- Les équipes déclarées à 3 joueuses ne pourront pas bénéficier de cette tolérance.

#### 5) Déroulement de la Ligue Sport Boules F1- Charte de bonne conduite

Compétitions sur 10 week-ends, uniquement en double, réservées aux 16 équipes de 1<sup>ère</sup> division.

Tous les tirages au sort sont effectués sous la maîtrise de la Fédération.

Au cours d'une série de 5 étapes, chaque équipe jouera successivement dans son groupe, 3 équipes différentes parmi les 15 autres.

Le 1<sup>er</sup> de chaque groupe se qualifie pour les ½ finales.

#### 6) Dotation des concours

L'inscription aux concours est de 30 euros.

Chaque partie gagnée est primée, dotation à charge de la FFSB comme suit :

Montant des indemnités :

	Indemnité par partie	Indemnité totale
Parties de groupe	90 €	2 160 €
½ finale		
Gagnant	150 €	300 €
Perdant	100 €	200 €
Partie de classement	70 €	280 €
Finale		
Gagnant	210 €	210 €
Perdant	110 €	110 €
		<b>3 260 €</b>

Les enveloppes de dotation sont préparées par l'organisateur, il perçoit dans la semaine précédente un virement de 2 700 € correspondant à une aide fédérale ainsi que le montant des inscriptions (480 €).

#### Récompenses

Les récompenses pour les finalistes seront à la charge de l'organisateur (remise de lots en nature ou autre).  
La F.F.S.B. remettra au vainqueur de chaque étape un Trophée Ligue Sport Boules F1 à sa charge.

#### Dispositions complémentaires

Pas d'indemnité de déplacement ou hébergement sauf pour déplacements hors région de rattachement (0,15 euros/km + péages).

#### Arbitre et délégué

Pris en charge par la FFBSB.

Pendant la compétition :

Le match nul est autorisé

<b>Etape classique par groupe</b>	
Partie de groupe jouée et gagnée	4 pts
<b>Match nul autorisé dans les groupes</b>	<b>2 pts</b>
Bonus 1 <sup>er</sup> de groupe si 3 parties gagnées	4 pts
Bonus 1 <sup>er</sup> de groupe <b>autres cas</b>	2 pts
½ finale	6 pts
Finale	8 pts
Partie de classement (2èmes contre 3èmes de groupes)	2 pts

#### Si égalité et quel que soit le nombre d'équipes à égalité

**A NOTER** : Dès que le nombre d'équipes à égalité est modifié et si le classement ne peut être effectué, repartir à la condition "1" s'il ne reste que deux équipes ou à la condition "2".

- 1) Confrontation directe (possible que pour l'égalité à deux équipes)
- 2) Goal-average pondéré entre les équipes concernées (scores des confrontations des équipes à égalité)
- 3) Points faits pondérés entre les équipes concernées (points faits des confrontations des équipes à égalité)
- 4) Goal-average général
- 5) Points faits général

Si une égalité ou plusieurs égalités persistent après cette procédure, on fait appel à l'épreuve d'appui.

### **Déroulement "épreuve d'appui", type RTI Traditionnel**

Les équipes désignent un joueur pour pointer une boule vers un but placé au centre du rectangle de validité du lancer du but, une boule d'échauffement.

- 1) Tirage au sort du jeu utilisé
- 2) Tirage au sort de l'ordre de passage
- 3) La première équipe désignée pointe sa boule

L'arbitre marque cette boule, mesure la distance la séparant du but et la retire du jeu.

Dans tous les cas le but doit être obligatoirement remis à son emplacement premier avant la mesure.

L'équipe suivante pointe à son tour une boule et l'arbitre procède aux mêmes opérations et ainsi de suite.

A l'issue de ce passage, l'équipe ayant pointé le plus près du but est la mieux classée et ainsi de suite.

En cas d'une nouvelle égalité, une autre série de boules est jouée entre les équipes non départagées. On procède ainsi jusqu'à obtenir le classement du groupe.

### **7) Rôle de l'assesseur (délégué)**

La volonté générale des commanditaires de ce cahier des charges est de montrer un visage irréprochable de notre sport. Par conséquent, l'application stricte de la réglementation fédérale en vigueur devient le point d'orgue de la représentativité de la Ligue Sport Boules F1.

Les différentes tâches à assurer sont :

- le paiement des indemnités,
- la vérification des licences,
- veiller à la mise à disposition des jeux, tracés et arrosés, à l'heure prévue du départ de l'échauffement.
- **dans la semaine précédant la compétition, récupérer :**
  - ✓ le fichier Excel contenant le tirage, la descente et la composition type des équipes engagées et
  - ✓ le lien permettant de saisir les résultats dans Sport Boules Diffusion au fur et à mesure des parties fournis par la F.F.S.B.
- **Les tâches pendant l'étape :**
  - ✓ à partir du fichier Excel et en collaboration avec l'arbitre, contrôler les licences déposées. Le cas échéant, rayer le nom des joueuses absentes et/ou saisir la joueuse complément d'équipe (joker),
  - ✓ veiller au respect des horaires et de durée de chaque équipe à chaque tour,
  - ✓ garantir les règles de bonne conduite des spectateurs et des athlètes,
  - ✓ être responsable de la table de marque,
  - ✓ saisir les résultats des parties dans le fichier Excel fourni par la F.F.S.B. et sur Sport Boules Diffusion,
  - ✓ assumer le rôle du speaker, en collaboration avec le responsable de communication.

**Mise en place d'un Challenge annuel au Champion de la Ligue Sport Boules F1 :**

En référence au classement établi sur la base des points de classement et en fin de saison, le classement permettra :

- de définir la composition des poules lors du championnat de France double où toutes les équipes sont qualifiées,
- de récompenser toutes les participantes de la manière suivante :

1 <sup>ère</sup>	800 €	9 <sup>ème</sup>	410 €
2 <sup>ème</sup>	730 €	10 <sup>ème</sup>	390 €
3 <sup>ème</sup>	660 €	11 <sup>ème</sup>	370 €
4 <sup>ème</sup>	600 €	12 <sup>ème</sup>	350 €
5 <sup>ème</sup>	540 €	13 <sup>ème</sup>	330 €
6 <sup>ème</sup>	520 €	14 <sup>ème</sup>	310 €
7 <sup>ème</sup>	500 €	15 <sup>ème</sup>	300 €
8 <sup>ème</sup>	460 €	16 <sup>ème</sup>	300 €

### **Charte de bonne conduite à destination des joueuses :**

Point 1 :

Suivant les résultats sportifs de la saison écoulée, la FFSB établit pour la saison suivante la liste des équipes classées en 1<sup>ère</sup> division.

Point 2 :

Les présidents des ASB, dont dépendent les équipes, sont les seuls interlocuteurs sportifs, financiers et juridiques de la FFSB.

Point 3 :

L'ASB désigne un responsable pour chaque équipe.

Point 4 :

Une étude financière des coûts sera revue chaque année et incluse au cahier des charges.

Point 5 :

Les équipes doivent obligatoirement participer au programme sportif proposé par la FFSB et respecter le calendrier défini par la FFSB.

Point 6 :

Le forfait d'une équipe, entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison.

Point 7 :

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive, non seulement les joueuses reçoivent une licence rouge F1 pour le restant de la saison, mais de plus, elles n'auront pas accès à la qualification au championnat de France doubles de la saison suivante.

Point 8 :

La conséquence du forfait général entraîne l'annulation des résultats obtenus face à cette équipe.

Point 9 :

En cas de non-participation et de non-respect du calendrier c'est l'ASB qui est tenue pour responsable. Elle encourt des sanctions sportives et financières.

Point 10 :

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances.

Point 11 :

Le président de l'ASB s'engage à informer et à faire respecter par son, ou ses équipes, la réglementation et la charte, mises en place par la FFSB.

De son côté la FFSB s'engage à respecter le cahier des charges.

Point 12 :

Le président de l'ASB s'engage à la demande de la FFSB, d'organiser chez lui et dans la saison sportive, au moins une compétition réservée à la catégorie F1 ou F2.



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

## Imprimé de candidature à un concours national Saison 2025/2026

A retourner renseigné à la F.F.S.B. avant le 1er mai 2026

<b>Type de concours</b>	F1		F2		LM1		LM2		M2	
	Quadrettes					Doubles				
	Poules		Groupes		Elim		2 tours			
	Nombre d'équipes :									
<b>1<sup>er</sup> vœu</b>						Date :				
<b>2<sup>ème</sup> vœu</b>						Date :				
Début de la compétition : Se reporter à l'art 2.2.1. du cahier des charges										
<b>Organisateur</b>	Nom de l'AS / du CBD :									
	N° de l'AS / du CBD :									
	Responsable du concours :									
	Tél fixe :									
	Tél Mobile :									
	E-mail :									
<b>Installations disponibles</b>	Nombre de jeux couverts :					Chauffés	Oui	Non		
	Nombre de jeux extérieurs :									
	Nombre de site(s) utilisé(s) pour la compétition									
<b>Visas</b>										
Valant engagement à se conformer au cahier des charges de la compétition disponibles sur <a href="http://www.ffsb.fr">www.ffsb.fr</a> dans « Règlementation » « Sportive »										
AS			CBD			LBR				

## DEMANDE D'HOMOLOGATION DE CONCOURS NATIONAL

<b>N° du concours :</b>		<b>F1</b>		<b>F2</b>		<b>M1</b>		<b>LM2</b>		<b>M2</b>	
<b>Nombre d'équipes</b>		<b>8</b>		<b>16</b>		<b>32</b>					
		<b>64</b>		<b>128</b>		<b>Autre :</b>					
<b>Quadrette</b>			<b>Double</b>								
<b>Poules</b>		<b>Groupes</b>			<b>Elim</b>			<b>2 tours</b>			

<b>AS Organisatrice</b>			<b>N° d'affiliation</b>		
<b>Lieu(x) de déroulement</b>			<b>Nombre de site(s)</b>		
<b>Date de début :</b>		<b>Date de fin :</b>		<b>Heure début : Cf. cahier des charges</b>	
<b>Nom de l'assesseur mis à la disposition de l'arbitre :</b>					

<b>Participation aux frais d'organisation (a)</b>		<b>Dont frais divers (à préciser) (b) :</b>		
<b>Montant à reverser en dotation (a - b) x nb d'équipes x coeff :</b>				
<b>Indemnités à verser au gagnant à chaque partie</b>				
<b>1<sup>er</sup> de poule</b>		<b>128<sup>ème</sup> finale</b>		<b>1/8<sup>ème</sup> de finale</b>
<b>2<sup>ème</sup> de poule</b>		<b>64<sup>ème</sup> de finale</b>		<b>¼ de finale</b>
<b>3<sup>ème</sup> de poule</b>		<b>32<sup>ème</sup> de finale</b>		<b>½ finale</b>
<b>4<sup>ème</sup> de poule</b>		<b>16<sup>ème</sup> de finale</b>		<b>Finale</b>
<b>TOTAL :</b>				

Le Président du Comité d'organisation :  
Date et signature